

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Modification de l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la Succession GAGGIOLI.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21 1°,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2021 relative aux conventions d'occupation de plusieurs emplacements dépendant du domaine public sur l'Avenue Napoléon sans mise en concurrence,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal d'une convention d'occupation du domaine public avait été signée le 30 septembre 2021 avec Mesdames GAGGIOLI Marie-Blanche et HENRY Camille, gérantes de l'établissement LE FESTIVAL, pour un emplacement situé 17 Avenue Napoléon III à Propriano.

Le fonds de commerce de cet établissement ayant été acheté par M. Ange-François LECA, le Maire propose au Conseil Municipal de transférer l'autorisation d'occupation du domaine public à la Société PARENTI FRANCOISE dont il est le gérant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public relative à la Succession GAGGIOLI.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Non-Participation.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

